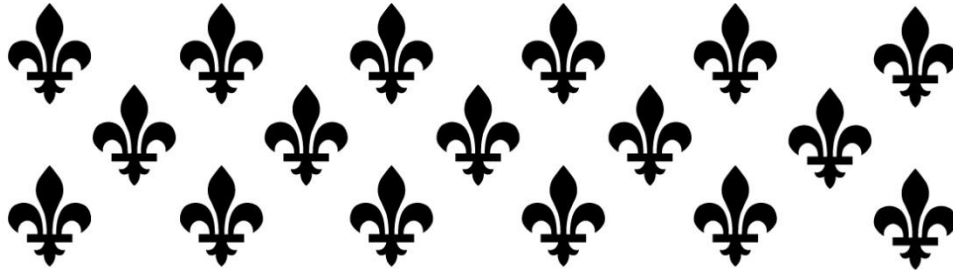


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 mars 2023 — N° 22

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine irlandais.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Pierre Gélinas, lauréat du prix Gaétan-Blais.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin d’appuyer les revendications du Centre d’éducation et d’action des femmes de Montréal inc.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes communautaires ayant pour mission la promotion de l’activité sociale et récréative chez les aînés.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges.

15 mars 2023

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la mise sur pied d'un service de garde éducatif en communauté dans la municipalité de Stratford.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la participation de deux joueuses de hockey wendates au Tournoi international de hockey pee-wee de Québec.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la station de ski Le Petit Chamonix.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de la Francophonie.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Danielle Robert pour son engagement bénévole.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Cercle de fermières Touraine.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire du Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc.

15 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner la présentation du documentaire *Les oies de Jean Paul Riopelle* au Festival international du film sur l'art.

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 14 Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 14.

15 mars 2023

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 8 concernant l'implantation d'une salle d'hémodynamie au Centre hospitalier régional de Rimouski, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 février 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

(Dépôt n° 417-20230315)

Dépôts de pétitions

Mme D'Amours (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 68 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la disponibilité d'auto-injecteurs d'épinéphrine (ÉpiPen) dans les écoles préscolaires et primaires du Québec.

(Dépôt n° 418-20230315)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier) dépose :

La stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027.

(Dépôt n° 419-20230315)

15 mars 2023

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les empoisonnements au GHB, aussi connu sous le nom de drogue du viol, sont un fléau qui menace la santé et la sécurité des Québécoises et des Québécois;

QU'elle rappelle qu'il est difficile d'en évaluer avec exactitude l'ampleur en raison du faible laps de temps pendant lequel cette drogue peut être détectée;

QU'elle prenne acte des nombreux témoignages de victimes de cette drogue qui font surface à répétition dans les médias;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de poursuivre et de bonifier les efforts visant à mettre en échec ce fléau, notamment en :

- Poursuivant et augmentant les efforts de sensibilisation;
- Documentant ce phénomène de façon plus soutenue;
- Appuyant des initiatives dans les bars visant à faciliter la protection des consommations comme l'usage de couvre-verres;
- S'assurant de la disponibilité des tests de détection et de dépistage du GHB dans l'ensemble des hôpitaux et des CLSC du Québec et en évaluant la possibilité d'élargir leur accessibilité en pharmacie, et ce gratuitement;
- En appuyant les efforts déployés par les forces policières pour lutter contre le trafic et l'usage de cette drogue.

15 mars 2023

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la parité de la rémunération entre les avocats de l'aide juridique et les procureurs de la Couronne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le financement des sociétés de transport; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Tardif (Laviolette-Saint-Maurice), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que le Québec forme une nation parmi les plus ouvertes et les plus accueillantes au monde;

QU'elle dénonce sans nuance toute accusation à l'effet que le racisme y serait davantage enraciné;

QU'elle dénonce également les préjugés entretenus envers le Québec, ainsi que tout lien fait entre le racisme et la Loi 21;

15 mars 2023

QU'elle réitère sa volonté ferme de continuer à lutter contre le racisme sous toutes ses formes.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 38 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

15 mars 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Benjamin, troisième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 16 mars 2023, sur une question adressée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) à Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, sur le sujet suivant : « le rapport du comité d'expertes sur la maîtrise du français au collégial ».

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 8 est adopté.

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 6 est adopté.

15 mars 2023

Adoption du principe

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, propose que le principe du projet de loi n° 13, Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 13 est adopté.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 13 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

À 12 h 59, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Garceau (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'il y a deux ans, des parents à la recherche de places en service de garde éducatif à l'enfance créaient un mouvement sans précédent en s'unissant pour réclamer une place en service de garde pour leur enfant et pour faire valoir leur droit de retourner travailler;

QUE l'Assemblée nationale constate que deux ans après la naissance du mouvement « Ma place au travail », la liste d'attente pour une place en service de garde a atteint un sommet historique;

15 mars 2023

QUE l'Assemblée nationale dénonce la méthode de calcul caquiste qui écarte des enfants de la liste d'attente pour une place en service de garde;

QUE l'Assemblée nationale rappelle que tout parent devrait pouvoir décider de retourner au travail et que ce choix commence par l'accès à une place en service de garde;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'impact de la pénurie de places sur les familles, surtout en période d'inflation;

QU'elle reconnaisse que l'accès à une place en service de garde devrait être un droit, comme le droit à l'éducation;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement caquiste de modifier la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir un droit, sans condition, à une place en service de garde.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 25 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députées indépendantes ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

15 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Garceau (Robert-Baldwin) dépose :

Copies de témoignages de parents en attente de places pour leurs enfants en services de garde éducatif à l'enfance.

(Dépôt n° 420-20230315)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Famille, dépose :

Copie d'un éditorial, en date du 1^{er} mars 2023, publié sur le site Web de l'Association des cadres des CPE, intitulé ... *liste d'attente vs développement*.

(Dépôt n° 421-20230315)

À la fin de son intervention, M. Grandmont (Taschereau) propose :

QUE la motion de la députée de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

Ajout de l'amendement suivant à la suite du 6^e alinéa :

« QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance de maintenir un critère de proximité dans l'attribution des places en CPE; »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'il y a deux ans, des parents à la recherche de places en service de garde éducatif à l'enfance créaient un mouvement sans précédent en s'unissant pour réclamer une place en service de garde pour leur enfant et pour faire valoir leur droit de retourner travailler;

QUE l'Assemblée nationale constate que deux ans après la naissance du mouvement « Ma place au travail », la liste d'attente pour une place en service de garde a atteint un sommet historique;

QUE l'Assemblée nationale dénonce la méthode de calcul caquiste qui écarte des enfants de la liste d'attente pour une place en service de garde;

15 mars 2023

QUE l'Assemblée nationale rappelle que tout parent devrait pouvoir décider de retourner au travail et que ce choix commence par l'accès à une place en service de garde;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'impact de la pénurie de places sur les familles, surtout en période d'inflation;

QU'elle reconnaisse que l'accès à une place en service de garde devrait être un droit, comme le droit à l'éducation;

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance de maintenir un critère de proximité dans l'attribution des places en CPE;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement caquiste de modifier la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir un droit, sans condition, à une place en service de garde.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Garceau (Robert-Baldwin) et sur la motion d'amendement de M. Grandmont (Taschereau), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose :

QUE la motion de la députée de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

La motion est modifiée par l'ajout, après le 6^e alinéa, du suivant :

« QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance de maintenir un critère de proximité dans l'attribution des places de services de garde subventionné; »

Elle est également modifiée par l'ajout, à la fin du dernier alinéa, des mots :

« , incluant les demandeurs d'asile. »

15 mars 2023

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'il y a deux ans, des parents à la recherche de places en service de garde éducatif à l'enfance créaient un mouvement sans précédent en s'unissant pour réclamer une place en service de garde pour leur enfant et pour faire valoir leur droit de retourner travailler;

QUE l'Assemblée nationale constate que deux ans après la naissance du mouvement « Ma place au travail », la liste d'attente pour une place en service de garde a atteint un sommet historique;

QUE l'Assemblée nationale dénonce la méthode de calcul caquiste qui écarte des enfants de la liste d'attente pour une place en service de garde;

QUE l'Assemblée nationale rappelle que tout parent devrait pouvoir décider de retourner au travail et que ce choix commence par l'accès à une place en service de garde;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'impact de la pénurie de places sur les familles, surtout en période d'inflation;

QU'elle reconnaisse que l'accès à une place en service de garde devrait être un droit, comme le droit à l'éducation;

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance de maintenir un critère de proximité dans l'attribution des places de services de garde subventionné;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement caquiste de modifier la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir un droit, sans condition, à une place en service de garde, incluant les demandeurs d'asile.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Garceau (Robert-Baldwin) et sur les motions d'amendement de M. Grandmont (Taschereau) et de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la permission de son auteur.

15 mars 2023

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Garceau (Robert-Baldwin) refuse la proposition d'amendement de M. Grandmont (Taschereau) et accepte la proposition d'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

À 17 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 15.

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

La motion est rejetée.

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Garceau (Robert-Baldwin).

La motion est rejetée.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 16 mars 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 18, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 mars 2023, à 9 h 40.

15 mars 2023

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 15 mars 2023, à 18 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, M. Lemieux (Saint-Jean), M. Bussière (Gatineau) et Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), les représentants du premier ministre, de M. Morin (Acadie), le représentant du chef de l'opposition officielle, de Mme Nichols (Vaudreuil) et de Mme Aubé, conseillère à la direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Suzanne Gagné, administratrice du gouvernement du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 6 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures
- n° 8 Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec

La Présidente

NATHALIE ROY

15 mars 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d’opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 37)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	D’Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (IND)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)

15 mars 2023

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) :

(Vote n° 38)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Boutin (CAQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (IND)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Gronbin (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)	